

Nombre de membres

En exercice : 27
Présents : 17
Votants : 23

N° 2021_2510_07

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE du 25 Octobre 2021

Convocation du 20/10/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt cinq octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de MARGAUX-CANTENAC s'est réuni à l'espace Ginestet, en séance publique, sous la présidence de Sophie MARTIN, Maire.

Étaient présents : Mme Sophie MARTIN, M. Michel PICONTO, Mme Béatrice EYZAT, M. Serge FOURTON, Mme Virginie BUSTILLO, M. Guy MOREAU, Mme Thérèse HURSTEMANS, M. Jean-Marie GAY, Mme Muriel SIBEYRE, Mme Chantal PERNEGRE, Mme Dominique POUILLOUX, M. Philippe POHER, Mme Magali LETURQUE, Mme Hélène ALONZO, M. Sébastien MORISSEAU, Mme Sandra D'HULSTER, Mme Julie GRABOT

Représentés : M. Denis LURTON (procuration à Mme Béatrice EYZAT), Mme Isabelle HUGON (procuration à M. Serge FOURTON), M. Fabrice DARRIET (procuration à Mme Sophie MARTIN), M. Joël PIZZOL (procuration à M. Michel PICONTO), Mme Sarah BICHET (procuration à Mme Magali LETURQUE), Mme Stéphanie BALSIMELLI (procuration à M. Philippe POHER)

Excusés : M. Loïc VAREZ, M. Allan SICHEL, M. Laurent MOUILLAC

Absent : M. Jean-Pierre FABAREZ

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe POHER

OBJET : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Création d'un Conseil Municipal des Enfants

Madame Virginie BUSTILLO, adjointe déléguée à la vie scolaire, explique que la commission « vie scolaire – petite enfance » avait comme projet de créer un Conseil Municipal des Jeunes.

Ce Conseil viserait à apporter à chaque membre élu, la possibilité de s'investir dans la vie locale de sa commune. A travers son mandat, le jeune conseiller pourrait comprendre le fonctionnement et le rôle d'une institution de démocratie locale. Il travaillerait en équipe dans l'intérêt général et avec assiduité en participant à la dynamique de la vie publique.

En exerçant, les jeunes apprendraient à devenir citoyen et responsable dans le respect de soi, des autres et de son environnement

Elle précise que suite à la décision unanime prise par les membres présents de la commission de monter ce projet, elle a suivi une formation.

Elle indique qu'une délibération est obligatoire pour la création de ce type de conseil.

Un règlement, pour expliquer le cadre du Conseil, et une charte sont également nécessaires.

Elle informe que les niveaux scolaires concernés sont les CE2, CM1 et CM2 et que le Conseil Municipal réunira 8 enfants (4 filles et 4 garçons) élus pour deux ans.

Elle précise que l'élection est ouverte aux élèves du RPI Margaux-Cantenac / Labarde, dans la mesure où la Commune de Labarde a également ouvert l'élection de son Conseil Municipal des Jeunes au RPI.

En ce qui concerne les réunions, elles sont prévues 1 fois par mois.

Elle tient aussi à souligner que le Conseil Municipal des Jeunes n'est pas réservé à la commission « vie scolaire - petite enfance » mais que toute personne qui souhaite intervenir et/ou animer sera la bienvenue.

Après échanges entre les élus, notamment sur le choix de la tranche d'âge, la domiciliation des électeurs, l'intitulé du conseil municipal des jeunes au vu de l'âge des enfants concernés, le nombre de réunions,

Vu l'intervention de Madame le Maire indiquant qu'il faudra prévoir un budget et insistant sur l'implication des élus.

Madame Virginie BUSTILLO propose au Conseil Municipal de délibérer sur :

- l'approbation de la création d'un Conseil Municipal des Jeunes ; étant précisé que l'intitulé exact sera « Conseil Municipal des Enfants »
- l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant, de signer l'ensemble des documents afférents à la mise en place de ce Conseil Municipal des Enfants

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte l'ensemble de ces propositions

Fait et délibéré, en séance publique, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

Le Maire,

Sophie MARTIN

